



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURE DE BAUX DÉROGATOIRES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND-DU-TEMPLE **DÉCISION N° DM-23-352 EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « ANELZA », « JOYEMI », « HD CREATIONS », « KAETITIA ROSE », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « ANELZA » dont le siège est situé au 35 Boulevard Sadi Carnot à LE-PERREUX-SUR-MARNE (94170), représentée par Madame Bolanle LANDRIN.

Durée : du lundi 2 octobre 2023 à 11h00 au lundi 9 octobre 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

⇒ « JOYEMI » dont le siège est situé au 9 quarter rue Edouard Lefebvre à VERSAILLES (78000), représentée par Madame Emilia FUSI.

Durée : du lundi 9 octobre 2023 à 11h00 au lundi 16 octobre 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

⇒ « HD CREATIONS » dont le siège est situé au 5 rue des Guayes à THORIGNY SUR MARNE (77400), représentée par Madame Hélène GARCIA DUTHILLEUL.

Durée : du lundi 16 octobre 2023 à 11h00 au lundi 23 octobre 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

⇒ « KAETITIA ROSE » dont le siège est situé Résidence Saint Hubert Bât B2 21
rue des Côtes à MAISONS LAFITTE (78600), représentée par Madame Brigitte AMSALLEM.
Durée : du lundi 23 octobre 2023 à 11h00 au lundi 30 octobre 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230918-Imc1H11226H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/09/2023
Date de Publication : 19/09/2023